

Sainte-Julie, le 3 juillet 2013,

Maître Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Maître Beaudoin,

Notre société désire commenter la proposition des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les offres d'achat hostiles.

Nous ne souhaitons d'aucune façon des mesures purement protectionnistes ou une réglementation démesurée. De plus, nous sommes conscients que la performance d'une société constitue souvent la meilleure protection pour celle-ci.

Toutefois, nous croyons que notre système réglementaire canadien et québécois devrait permettre au conseil d'administration de tout simplement dire non à une offre hostile. Cette solution fonctionne adéquatement chez nos voisins du Sud, où se retrouve la plus importante activité commerciale du monde.

La proposition de l'AMF accorde aux conseils d'administration une plus grande capacité d'exercer leur jugement en fonction des meilleurs intérêts de la société et de l'ensemble de ses parties prenantes, y compris ses actionnaires, et rapprocherait le Canada de l'approche américaine en matière de régimes de droits et de mesures défensives. Dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, le Canada devrait accueillir le capital étranger et se montrer ouvert aux affaires; cela ne signifie pas, toutefois, que les entreprises canadiennes doivent constituer des cibles faciles pour des acheteurs opportunistes.

Nous supportons donc complètement la position de l'AMF.

Cordialement,



Raymond Ouellette, président du conseil

c.c. Le Secrétaire, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto, Ontario M5H 3S8

AMF.RECV13-JUL 8 9:51